



**Paul Molac**  
**Député apparenté Union démocratique bretonne (UDB)**  
**4<sup>ème</sup> circonscription du Morbihan**  
**26 Place de la Mairie**  
**56800 Ploërmel**  
**02 97 70 61 72**  
[pmolac@assemblee-nationale.fr](mailto:pmolac@assemblee-nationale.fr)

Mercredi 22 octobre 2014

## Communiqué de presse

### **Examen du Projet de loi sur le découpage des Régions au Sénat**

Paul Molac, député du Morbihan apparenté Union démocratique bretonne (UDB) regrette que l'examen du Projet de loi de délimitation des Régions par la Commission spéciale du Sénat n'ait pu apporter de solutions concrètes aux revendications de la population bretonne.

Alors que 30 000 personnes avaient manifesté à Nantes le 27 septembre dernier pour demander une réunification de la Bretagne, les Sénateurs n'ont pas été en mesure d'assouplir le droit d'option pour un département qui souhaiterait changer de région. L'adoption d'un amendement visant à ce que désormais il faut un désaccord des 3/5<sup>e</sup> des élus du Conseil régional d'origine pour que le droit d'option soit refusé, alors que le texte sorti de l'Assemblée nationale prévoyait qu'il fallait l'accord des 3/5<sup>e</sup> pour que ce soit accepté, ne change quasiment rien en pratique à une procédure très difficilement applicable.

Cela risque d'être un nouveau leurre qui permettra aux partisans de l'immobilisme de communiquer sur "un droit d'option assoupli", tandis que dans le même temps, les Sénateurs ont raccourci la limite de déclenchement du droit d'option du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2016.

Les Sénateurs pourront améliorer leur copie grâce à l'examen en séance à partir du 28 octobre. Les Alsaciens ont semble-t-il été entendus, les Bretons doivent l'être également, au risque de percevoir le projet de loi comme une provocation.

**Contact presse : 06.31.49.68.38**